

Décision

Générale

colonial

Décision n° 391 accordant une gratification de 600 francs à M. Ali Zeid, planton

n° 391

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 avril 1948

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 1292 du 6 novembre 1946 relatif aux indemnités pour travaux Supplémentaires, notamment en son article 6: Vu la lettre n° 624 en date du 5 avril 1948 du trésorier-payeur BR Re française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Une gratification de six cents francs (600 francs) est accordée à titre exceptionnel à Ali Zeid, planton 3e échelon, en service au Trésor, pour travail effectués en dehors des heures normales de travail. Art. 2.— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.